

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille dix, le 25 mars , à 20heures, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE,dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Pascal GALLEGO

Date de convocation du Conseil communautaire : 17 mars 2010

Etaient présents :

- **ARCINS** : Claude GANELON, Daniel PARABIS
 - **ARSAC** : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
 - **CANTENAC** : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Michel PICONTO
 - **CUSSAC** : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA,
 - **LABARDE** : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
 - **LAMARQUE** : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
 - **LUDON-MEDOC** : Joseph FORTER, Roland HEBRARD, Guy GUINARD, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
 - **MACAU** : Christel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Pierre CABANY
 - **MARGAUX** : Jacqueline DOTTAÏN, Jean-Marie GAY, Claude BERNIARD
 - **LE PIAN-MEDOC** : Didier MAU, Michel LANCADE, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Christian VELLA, Josette JEGOU, Annick MORA
 - **SOUSSANS** : Pascal GALLEGO, Ludovic LALANDE, Pierre-Yves CHARRON
- Absents, excusés :** Fabien CAILLER, Christine NADALIE

Concerne : 10-28 ZAC de l'Aygue Nègre à Ludon Médoc – Acquisition de la parcelle AX13 – Décision

La Communauté de Communes a approuvé, par délibération en date du 27 septembre 2007, la réalisation de la ZAC, et fait le choix de poursuivre les acquisitions foncières sur l'ensemble de so, périmètre.

M. MESPLEDE, Mme DUPLA et Mme D'AMBROS, héritiers en indivision de la parcelle cadastrée AX 13 ont donné leur accord pour la céder à la Communauté de Communes au prix fixé par les Domaines en 2009 et en 2010 à hauteur de 10 € HT/m².

Il vous est donc proposé d'acquérir définitivement cette parcelle de 2 697 m² au prix de 26 970 € H.T..

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

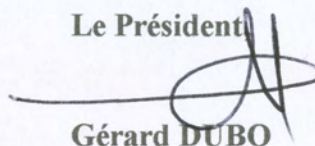
► **décide** d'acquérir auprès de M. MESPLEDE, Mme DUPLA et Mme D' AMBROS, héritiers en indivision de la parcelle cadastrée AX 13 située sur la commune de Ludon Médoc au prix de 26 970 € HT et d'en régler les droits d'enregistrement.

► **autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents correspondants.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 26 mars 2010

Le Président



Gérard DUBO

Acte à classer

DL10-28

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_3_2010-03-29T14-22-11.00 (MI22595189)

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20100325-DL10-28-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : ZAC de l'Aygue Nègre - Acquisition de la parcelle AX13

Date de décision : 25/03/2010



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.1. AcquisitionsActe : [10_28.PDF](#)

Préparé

Le 29/03/10 à 14:21

Par [PERIER Jean-Marc](#)

Transmis

Le 29/03/10 à 14:22

Par [PERIER Jean-Marc](#)

Accusé de réception

Le 29/03/10 à 15:34